

**Déclaration de S.E. Mohamed BENHOCINE, Chef de la délégation algérienne à la
59^{ème} session de la Conférence Générale de l'AIEA
Vienne, 14-18 septembre 2015**

Monsieur le Président,

La délégation algérienne vous présente ses félicitations pour votre élection à la présidence de cette 59^{ème} session, et voudrait vous assurer de son soutien et de sa coopération afin que nos travaux soient couronnés de succès.

Nos félicitations s'adressent également aux Membres du Bureau.

Je remercie le Directeur général, M. Yukiya Amano, pour sa déclaration liminaire, ainsi que le Secrétariat, pour la qualité des documents préparés en prévision de cette session.

J'aimerais féliciter, par ailleurs, Antigua-et-Barbuda, la Barbade et le Turkménistan, pour leur admission à l'AIEA, rapprochant ainsi davantage l'Agence de l'objectif de l'universalisation.

Monsieur le Président,

La session annuelle de la Conférence générale est l'occasion idoine pour les Etats membres de passer en revue les progrès réalisés par l'Agence dans les domaines relevant de ses missions statutaires et d'envisager les perspectives de leur renforcement.

Le rapport annuel 2014 qui présente une situation détaillée de ces réalisations en matière des sciences et technologie nucléaires, de sûreté et de sécurité nucléaires, de garanties et de coopération technique, représente, à cet égard, une contribution substantielle à nos délibérations.

Je voudrais exprimer la satisfaction de la délégation algérienne quant à l'engagement résolu de l'Agence, à sa tête le Directeur général Amano, pour la concrétisation de ces objectifs, et réaffirmer, par la même, le choix stratégique et irréversible de mon pays en faveur des utilisations pacifiques de l'atome aux fins de développement socio-économique.

L'Algérie attache une importance particulière au Programme de coopération technique de l'AIEA, qui joue un rôle irremplaçable dans la consolidation des capacités nationales dans le domaine nucléaire, dont le Programme-cadre national (PCN) 2012-2017 constitue l'outil privilégié de planification.

Elaboré de concert avec les secteurs nationaux concernés et reflétant les priorités nationales identifiées dans le PCN, le programme de coopération 2014-2015, couvre les secteurs de la santé humaine, de l'agriculture et de l'alimentation, de l'eau, de l'électronucléaire et de la technologie nucléaire.

Dans le domaine de la santé humaine, j'aimerais relever en particulier le bon déroulement de la deuxième phase de la Mission imPACT en Algérie, du 22 au 26 février de cette année, et ce à la suite de la première mission organisée en octobre 2011. Cette mission qui a concerné les régions Est, Ouest et Sud de l'Algérie complète ainsi la première qui a porté seulement sur la région Centre.

Les conclusions et recommandations de l'équipe d'experts seront, à cet égard, fort utiles dans le cadre de la mise en œuvre du plan national anti-cancer 2015-2019, pour lequel les plus hautes autorités politiques nationales accordent une importance particulière.

L'Algérie apprécie, par ailleurs, la coopération technique développée avec l'AIEA dans le domaine de l'électronucléaire, dans la perspective de l'intégration de cette source d'énergie dans son mix-énergétique national. Cette coopération se poursuit dans le cadre du nouveau projet retenu au titre de la bienné en cours 2014-2015.

Dans ce contexte, la délégation algérienne tient à réaffirmer sa reconnaissance au personnel du Département de la Coopération Technique, pour les efforts qu'ils déploient afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des projets, qui a atteint le taux appréciable de 81.5%, en 2014.

Au plan régional, ma délégation renouvelle sa satisfaction quant à la priorité que continue d'accorder l'AIEA aux domaines de la santé humaine, de la nutrition, de l'alimentation et de l'agriculture, en Afrique, qui représentent, à eux seuls, plus de 54% des ressources financières allouées par l'Agence aux activités de coopération technique pour le continent, durant l'année écoulée.

Aussi, le Programme AFRA dont l'Algérie vient d'accepter la 5^{ème} prorogation 2015-2020, représente-t-il une contribution majeure au renforcement de la coopération régionale. Ma délégation espère que la mise en œuvre du Document de Programme Cadre Régional Stratégique 2014-2018 qui privilégie la mise en valeur des ressources humaines et la création de partenariats stratégiques, permettra d'approfondir davantage l'appui technique de l'Agence au continent africain.

L'Algérie qui est convaincue que la promotion des sciences et technologie nucléaires ne peut se réaliser sans le développement des ressources humaines, a sollicité et obtenu la reconnaissance de l'AIEA au profit de plusieurs de ses institutions nationales, en tant que Centres régionaux désignés. Elle renouvelle sa disponibilité à poursuivre la mise à disposition de son expertise et de ses infrastructures nationales au service du développement des capacités régionales africaines.

Ma délégation saisit cette opportunité pour féliciter le Directeur général pour son choix judicieux de consacrer le Forum Scientifique de cette année à la thématique : « *L'atome dans l'industrie—La technologie des rayonnements au service du développement* ». Une thématique qui touche à un domaine important des applications nucléaires et mettra, sans aucun doute, en relief la contribution substantielle de la technologie des rayonnements au service du développement industriel.

Monsieur le Président,

L'Algérie réaffirme son attachement aux missions statutaires de l'AIEA et accorde une importance particulière à l'équilibre entre les trois piliers constitutifs de son mandat, à savoir : la promotion des utilisations pacifiques, la sûreté et la sécurité nucléaires, et les garanties.

La mise en place d'un dispositif international renforcé en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du régime de vérification, ne sauraient en aucune manière éroder ou restreindre le droit inaliénable des Etats Parties au Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires (TNP) aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions de l'article IV du TNP et de l'Article 2 des Statuts de l'AIEA.

En matière de sûreté, l'Algérie se félicite des efforts continus de l'Agence pour la promotion de la culture de sûreté et de sécurité nucléaires, ainsi que l'assistance technique fournie aux pays en développement pour la création de compétences et le renforcement de l'infrastructure de protection physique des installations et des matières nucléaires.

Le rapport sur l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi, dont les cinq volumes techniques détaillés viennent tout juste d'être publiés à l'occasion de cette session, mérite d'être souligné, en tant que contribution substantielle aux efforts visant à renforcer la sûreté nucléaire dans le monde, permettant ainsi de tirer le maximum d'enseignements et de leçons de cette catastrophe et d'en prévenir d'autres à l'avenir. Ma délégation voudrait féliciter le Directeur général de l'AIEA ainsi que toute l'équipe d'experts internationaux pour ce travail considérable accompli.

Au plan interne, l'Algérie poursuit ses efforts pour une mise en œuvre rigoureuse des normes de sûreté au niveau de ses deux réacteurs de recherche (NUR et ES-SALAM), conformément aux critères définis dans les documents et prescriptions de référence de l'AIEA. Elle a mis en place un système opérationnel et complet de contrôle réglementaire des sources et pratiques radiologiques, et procède régulièrement à la mise à jour de ses données relatives au Système de gestion des informations sur la sûreté radiologique (RASIMS).

Dans le domaine de la sécurité nucléaire, l'Algérie apprécie les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan 2014-2017, dont les axes prioritaires sont le fruit d'une large consultation avec les Etats membres. La prochaine Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sécurité nucléaire, 2^{ème} du genre, prévue en décembre 2016, à Vienne, est de nature à consolider davantage la contribution de l'Agence aux efforts de renforcement de la sécurité nucléaire au plan multilatéral qui, en définitive, relève de la seule responsabilité de chaque Etat.

Pour sa part, mon pays apporte sa contribution aux efforts de sécurité nucléaire, en adhérant à tous les instruments internationaux pertinents, dont l'Amendement de 2005 à la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires, dont elle appelle en faveur d'une entrée en vigueur rapide, ainsi qu'à la Convention des Nations-Unies sur la prévention des actes de terrorisme nucléaire.

Parallèlement, l'Algérie poursuit sa participation active à toutes les initiatives multilatérales dans le domaine de la sécurité nucléaire. C'est dans cet esprit qu'elle a pris part au processus du Sommet mondial sur la sécurité nucléaire initié à Washington en 2010 et dont la prochaine réunion est prévue, dans la même ville, en mars/avril 2016. Comme elle s'est jointe à la Déclaration conjointe sur le renforcement de la mise en œuvre de la sécurité nucléaire adoptée par 35 Etats membres de l'AIEA, en marge du Sommet mondial sur la sécurité nucléaire tenu à La Haye (Pays-Bas), en 2014. Mon pays est également partie prenante à l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire (GICNT), dont la 9^{ème} réunion plénière vient d'avoir lieu, à Helsinki, en juin dernier.

Au plan interne, tout en s'inspirant des Codes de conduite de l'AIEA, cet engagement continu s'est traduit par l'adoption d'une réglementation nationale renforcée, dont la promulgation du décret présidentiel n°14-195 du 6 juillet 2014 fixant les modalités de sécurité nucléaire applicables à la protection physique des installations nucléaires et de la sécurité des sources radioactives. L'Algérie s'attelle également, en coopération avec l'Agence, à la mise en place du plan national intégré d'appui à la sécurité nucléaire (INSSP).

En matière de garanties, la délégation algérienne prend note des progrès accomplis dans le renforcement et l'amélioration de l'efficience et l'efficacité du système des garanties, et encourage l'AIEA à poursuivre ses efforts dans le strict respect de son Statut. Elle tient à renouveler son appui à l'autorité de l'Agence, en tant qu'institution dûment mandatée en matière de vérification, ainsi qu'à l'universalisation de son système de garanties comme instrument efficace de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

La délégation algérienne se réjouit des clarifications apportées par le Secrétariat sur la mise en place et l'application du Concept des garanties au niveau de l'Etat. Ces clarifications sont, en effet, de nature à dissiper les craintes et les appréhensions légitimement exprimées par plusieurs délégations, dont la mienne, sur la manière avec laquelle le Secrétariat comptait mettre en œuvre cette approche, s'agissant en particulier des implications juridiques et pratiques qui en découleraient.

L'Algérie tient à rappeler que, juridiquement, seuls les accords en vigueur conclus avec l'Agence doivent être opposables aux Etats membres et mis en œuvre de concert et en coopération avec eux. Elle prend acte, à cet égard, des assurances données par le Secrétariat, en particulier celles précisant que l'application du Concept des garanties au niveau de l'Etat (SLC) ne saurait entraîner « *l'introduction de quelque droit ou obligation supplémentaire que ce soit pour les Etats ou l'Agence, ni de modification dans l'interprétation des droits et obligations existants en vertu des accords de garanties* ».

Ma délégation considère, également, primordial que la mise en œuvre des garanties au niveau de l'Etat soit menée dans la concertation et de manière transparente, objective et non-discriminatoire, loin de toutes autres considérations que celles visant à améliorer l'efficience et l'efficacité du système de garanties en vigueur.

Au plan bilatéral, je voudrais relever, une fois de plus, avec satisfaction, la relation de coopération et de confiance qu'entretiennent l'Algérie et l'Agence dans le cadre de la mise en œuvre de son Accord de garanties généralisées. Ainsi, six (06) installations et emplacements hors installations ont été inspectés par l'AIEA, durant l'année 2014, avec un total de 08 inspections effectuées et qui se sont déroulées, comme par le passé, dans d'excellentes conditions.

Monsieur le Président,

L'Algérie qui a toujours œuvré en faveur du dialogue et de la diplomatie pour la résolution pacifique de toutes les questions touchant à la paix et à la sécurité internationales, se félicite de l'aboutissement des pourparlers entre l'Iran et le groupe de 5+1, par la conclusion le 14 juillet dernier, à Vienne, d'un accord historique sur le dossier nucléaire iranien.

Incontestablement, cet accord représente une importante victoire de la diplomatie et du dialogue en faveur de la paix et de la sécurité internationales, en ce qu'il dégage de nouvelles perspectives de stabilité et de développement pour les pays et les peuples de la région du Moyen-Orient.

La communauté internationale doit s'inspirer de cet exemple édifiant pour l'aboutissement des efforts en faveur du désarmement nucléaire et la non-prolifération. L'Algérie saisit cette opportunité pour présenter ses félicitations sincères à toutes les parties qui ont contribué à ce succès.

La feuille de route conclue, le même jour, entre l'Iran et l'AIEA est un autre motif d'encouragement pour ma délégation de voir l'Agence parvenir, à l'échéance fixée, avant la fin de cette année, à la conclusion sur la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, en mettant ainsi un terme à ce dossier qui n'a que trop duré.

Pourtant, ces développements majeurs sur le dossier nucléaire iranien ne semblent pas inspirer davantage un autre pays de la région, en l'occurrence Israël, qui continue à refuser d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires au régime des garanties de l'AIEA, poursuivant ainsi son attitude de défiance à l'égard de la communauté internationale.

L'Algérie demeure sérieusement préoccupée par cette situation de *statu quo* qui contrevient aux engagements internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération, et qui aggrave le déséquilibre sécuritaire régional, puisque Israël reste le seul pays de la région qui n'a pas adhéré au TNP, après l'adhésion récente de la Palestine, dont nous nous félicitons.

Elle regrette profondément que la 9^{ème} Conférence d'examen du TNP n'ait pas pu réunir le consensus des Etats parties sur la feuille de route à mettre en œuvre pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Ma délégation reste convaincue que l'adhésion au TNP de tous les pays de la région, sans exception, et la soumission de toutes leurs installations au régime de vérification de l'AIEA, constituent des conditions préalables et indispensables à la restauration de la confiance et, partant, à la création d'une telle zone au Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties concernées, conformément au mandat de la résolution de 1995.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de conclure, enfin, mon propos en renouvelant l'appui de mon pays aux activités de l'Agence, notamment celles visant à la promotion des utilisations pacifiques de l'atome au service du progrès et du développement humains dans le monde.

C'est dans cet esprit que ma délégation poursuivra sa participation active aux travaux des différents organes de l'Agence, et œuvrera de manière constructive, avec les autres délégations, au succès des travaux de la présente session.

Je vous remercie de votre attention.